

**CONSEIL SYNDICAL DU 06 AVRIL 2018**

2018.010 – ATTRACTIVITE MISE EN CONCURRENCE DES ETUDES PREALABLES, ACCOMPAGNEMENT A L'ELABORATION D'UN DIAGNOSTIC, D'UNE STRATEGIE ET D'UN PLAN D' ACTIONS

Nombre de conseillers  
en exercice : 24 sièges

Etaient présents :

Suffrages :

20 présents dont

Suppléants : 2

Absents : 6

Procuration : 0

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

**ACCM :** Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, , Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Dominique TEIXIER, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Gilles AYME (suppléant)

**CCVBA :** Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION

**TPA :** Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Max GILLES, Monsieur Jean-Marc MARTIN TEISSERE, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant)

Etaient également présents Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Madame Alice ROGGIERO (suppléante), Monsieur Jack SAUTEL (suppléant), Monsieur René FONTES(suppléant)

Etaient excusés :

**ACCM :** Madame Nora MEBAREK, Monsieur Mohamed RAFAI,

**TPA :** Monsieur Jean-Louis ICHARTEL, Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Michel PECOUT et monsieur Guy ROBERT

**CCVBA :**

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé SCHIAVETTI

Rapporteur : Monsieur Michel FENARD

**Vu,** l'arrêté préfectoral de transformation du Syndicat mixte du Pays d'Arles en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural au 5 septembre 2017 ;

**Vu,** la délibération N° 2017.001 validant les termes du Contrat de ruralité du Pays d'Arles ;

**Vu,** la délibération n° 2017.007 approuvant les demandes de financement du Syndicat mixte du Pays d'Arles dans le cadre du Contrat de ruralité et notamment pour l'engagement d'une démarche d'attractivité territoriale globale ;

**Vu,** la délibération n° 2017.042 validant la demande de financement du PETR auprès de l'Etat dans le cadre du FSIL et autorisant la mise en concurrence pour une mission d'accompagnement.

**Contexte**

Le PETR du Pays d'Arles a initié une démarche dans le cadre du Contrat de ruralité, pour affirmer et positionner le territoire et construire, avec l'ensemble des parties prenantes de l'attractivité territoriale, une stratégie commune et un panel d'outils opérationnels appropriés aux enjeux du Pays d'Arles.

Cette démarche d'attractivité globale (ou de « marketing territorial ») mettra en cohérence les actions en faveur de la promotion du territoire, et constituera le cadre d'une dynamique d'animation constante pour valoriser et fédérer les acteurs.

**1) Les étapes**

Le phasage initial du projet, fondé sur les pratiques observées dans ce type de démarches, a été modifié avec l'appui du prestataire en charge de l'accompagnement du territoire dans la préfiguration et la préparation du projet.

#### **Jun 2017– mars 2018 : Phase de préfiguration de la démarche**

L'objectif essentiel de cette étape est de préciser les enjeux du territoire au regard de la démarche, les ressources et les besoins, afin de définir et dimensionner la méthodologie et les moyens de celle-ci.

##### Les actions :

- identification et mobilisation des parties prenantes,
- pré- diagnostic territorial (recueil des ressources, analyse...) et prise en compte des démarches existantes
- définition de la gouvernance, de l'animation et de la méthodologie globale,
- réalisation d'un plan de communication de la démarche (définition d'une stratégie et d'outils).

#### **Avril 2018 – Septembre 2018 : Phase de préparation (mobilisation et planification)**

L'enjeu de cette phase est de réunir les conditions préalables qui garantiront l'adhésion et la participation de toutes les parties prenantes, du lancement à la présentation du plan d'actions.

##### Les actions :

- lancement de la consultation et recrutement d'un/de prestataire(s) pour l'accompagnement à l'élaboration du diagnostic, de la stratégie et du plan d'actions,
- réalisation des outils et supports de communication et d'animation de la démarche (identité visuelle, plaquettes, plateforme participative...),
- définition de la méthode et planification du diagnostic avec le(les) prestataire (s),
- mobilisation des acteurs (entretiens, réunions...).

#### **Septembre 2018 – décembre 2019 : Phase d'élaboration d'un diagnostic partagé**

Les éléments constitutifs du diagnostic sont à établir en fonction des besoins spécifiques du territoire, de la pertinence au regard des ressources existantes et des objectifs de la démarche.

Le PETR aura recours à une expertise externe pour être accompagné tout au long de l'élaboration du diagnostic partagé. Les missions du prestataire porteront principalement sur la définition d'une méthode de mobilisation des acteurs et de co-construction, sur l'animation des réunions et présentations aux étapes clés du processus, et la réalisation de synthèses.

A l'issue de cette phase, le Pays d'Arles disposera d'une analyse des enjeux d'attractivité pour le territoire (objectifs stratégiques, cibles) déterminant les points sur lesquels le territoire devra agir et mobiliser toutes les parties prenantes.

Ce diagnostic pourra s'appuyer sur des études de notoriété et d'image, ou des études sectorielles.

La réalisation d'un portrait de territoire pourra être activée, parallèlement aux travaux d'analyse de l'offre territoriale, pour disposer d'une étude des principaux traits identitaires du territoire. Celle-ci aboutira à la définition de concepts clés qui fourniront des éléments d'appartenance et de reconnaissance (pour les acteurs engagés, habitants et ambassadeurs du territoire) et de différenciation (la « promesse » singulière du territoire). La réalisation du portrait de territoire sera effectuée par un prestataire spécialisé dans le recueil et l'analyse des éléments identitaires, suivant une méthodologie qui devra être définie de manière précise dans sa proposition.

##### Les actions :

- événement de lancement (présentation des objectifs et de la méthodologie),
- lancement des études préalables (notoriété du territoire, études filières...),
- réalisation d'un portrait de territoire,
- réunions des différentes instances de pilotages, groupes de travail, comités de partenaires...pour la réalisation du diagnostic partagé,

#### **Janvier 2019 – avril 2019 : Phase de co-construction d'une stratégie d'attractivité et d'un plan d'actions collectif**

Le PETR pourra recourir à des prestations externes de conseil et/ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour être accompagné tout au long de l'élaboration de la stratégie d'attractivité, et de sa déclinaison dans un plan d'actions collectif.

##### Les actions :

- présentation et partage du diagnostic,
- réunions du groupe de pilotage et séminaires de travail réunissant l'ensemble des parties prenantes,
- présentation de la stratégie et du plan d'actions (événement).

**Mai 2019 - décembre 2019 : Phase de mise en œuvre des outils de promotion du territoire**

Les actions et outils de promotion du territoire seront définis en fonction de la stratégie et en prenant en compte les démarches et outils existants, infra et supra-territoriaux, dans une logique de pertinence et d'efficacité.

Ces outils pourront comporter des outils numériques (ex: portail de promotion de l'offre en fonction des publics cibles, renvoyant vers des sites dédiés), leur déclinaison sur différents supports (ex: plaquettes) et des événements et programmes d'animation (exs : réseau d'ambassadeurs du territoire, événements en direction des starts-ups, "pop-up stores" ou boutiques éphémères).

**DEMARCHE D'ATTRACTIVITE DU PAYS D'ARLES : DE LA PREFIGURATION AU PLAN D' ACTIONS**

DEPENSES TTC		RECETTES	
Accompagnement méthodologique	20 000€	Subvention Etat (FSIL) 2017	100 000,00 €
Communication, animation réseau, événements...	15 000,00 €	Autofinancement	25 000,00 €
Prestations intellectuelles* : Diagnostic : -Etudes de notoriété et d'image - accompagnement à l'élaboration - réalisation d'un portrait de territoire Stratégie / plan d'actions collectif: accompagnement à l'élaboration	90 000,00 €		
<b>TOTAL 2017</b>	<b>125 000,00 €</b>	<b>TOTAL 2017</b>	<b>125 000,00 €</b>

\*Les prestations intellectuelles listées représentent des éléments constitutifs d'une démarche, mis en œuvre (ou non) et dimensionnés en fonction des besoins spécifiques de chaque territoire.

Je vous invite mes chers collègues à :

**1° - AUTORISER** le Président à engager toutes les dispositions utiles pour la réalisation des procédures de consultation concernant les prestations énoncées ci-dessus pour la phase de co-construction du diagnostic, de la stratégie et du plan d'actions ;

**2° RECOURIR** à des marchés de prestations intellectuelles en application du décret 2016-360 du 26 mars 2016 ;

**3° - AUTORISER** le Président à signer tout document nécessaire au lancement et à la bonne exécution du ou des marchés,

**4° PRECISER** que les crédits seront inscrits en recettes et dépenses au budget de l'exercice afférent.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

